

AVIS

Enquêtes publiques



SOUS-PRÉFECTURE D'ALBERTVILLE

Avis d'enquête parcellaire sur le territoire de la commune de MONTAGNY Projet d'instauration de servitudes publiques sur fonds privés dans le cadre de l'extension des réseaux d'eaux pluviales et usées

La préfète de la Savoie informe le public que, conformément à l'arrêté préfectoral n° SPA/73/2026/354 du 30 juillet 2026, une enquête publique sera ouverte du lundi 5 octobre au mardi 20 octobre 2026 inclus, à la mairie, siège de l'enquête, sur la demande de servitude d'utilité publique présentée par la commune, portant sur le projet d'extension des réseaux d'eaux pluviales et par la communauté de communes Val Vanoise portant sur le projet d'extension des réseaux d'eaux usées, au lieu-dit «Les Chenêts» sur la commune de Montagny.

Le dossier d'enquête de servitude d'utilité publique sera déposé à la mairie de Montagny du lundi 5 octobre au mardi 20 octobre 2026 inclus, afin que toute personne intéressée puisse en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture de la mairie : les lundis et vendredis de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, les mardis et mercredis de 13h30 à 17h00 et, de consigner ses observations sur la servitude d'utilité publique de l'opération et les limites des biens concernées par la servitude sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser à l'attention du commissaire-enquêteur par écrit à la mairie de Montagny ou par courriel à l'adresse suivante : info@valvanoise.fr

Le dossier d'enquête publique sera également consultable sur le site internet de la préfecture de la Savoie <https://www.savoie.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Declaration-d-utilite-publique>

ainsi que sur le site internet de la mairie et de la communauté de commune Val Vanoise aux adresses suivantes : www.montagny-tarentaise.com - www.valvanoise.fr

Le plan parcellaire et la liste des propriétaires seront déposés pendant le même délai en mairie de Montagny, afin que les intéressés puissent en prendre connaissance aux heures et jours précités, et consigner leurs observations sur les limites des biens à exproprier, sur le registre ouvert à cet effet.

M. Alain VINCENT est désigné en qualité de commissaire-enquêteur. Il siégera en personne à la mairie de Montagny, lundi 5 octobre 2026 de 8h30 à 12h00, mercredi 14 octobre 2026 de 13h30 à 17h00 et mardi 20 octobre 2026 de 13h30 à 17h00.

A l'issue de l'enquête, le commissaire-enquêteur formulera ses conclusions motivées au titre de chacune des enquêtes dans le délai maximum d'un mois.

Une copie de son rapport et des conclusions motivées sera déposée à la mairie de Montagny, ainsi qu'à la sous-préfecture d'Albertville.

515839200



GRAND LAC COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE PROJET DE REVISION ALLEGEE N°3 DU PLUI GRAND LAC (ex CALB) NOUVELLES DATES D'ENQUETE PUBLIQUE

Objet de l'enquête publique

Le Président de Grand Lac, Communauté d'agglomération, informe le public qu'en raison de l'erreur d'un journal local rendant irrégulières les mesures de publicité, les dates de l'enquête publique ont été modifiées par l'arrêté n°2026-118 en date du 8 septembre 2026 retirant le précédent arrêté n°2026-84 du 30 juin 2026.

Ce nouvel arrêté prescrit l'enquête publique relative au projet de révision allégée n°3 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUI) Grand Lac (territoire de l'ex-CALB -17 communes).

Le projet de révision allégée n°3 poursuit les principaux objectifs suivants :

- La prise en compte de nouveaux projets ou de projets ayant évolué (équipements publics, énergies renouvelables, logements, activités économiques...);
- La sécurisation de la ressource en eau ;
- La facilitation des travaux de gestion du risque inondation ;
- La création de Secteurs de Taille et de Capacité d'Accueil Limités (STECAL) ;
- La correction d'erreurs...

Les évolutions concernent les Orientations d'Aménagement et de Programmation, les règlements graphiques (zonages) et les règlements écrits.

Durée de l'enquête

Les dates d'enquête initialement annoncées du 7 septembre au 8 octobre sont annulées et remplacées. L'enquête publique aura lieu du 5 octobre 2026 à 8h30 au 5 novembre 2026 à 12h00 précises.

Le commissaire enquêteur

Par décision N° E26000037 /38 du 8 avril 2026, Monsieur le Président du Tribunal administratif de Grenoble désigne :

- Monsieur Ange SARTORI en qualité de commissaire enquêteur,
- Monsieur Bruno PERRIER en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Composition du dossier d'enquête publique

Le dossier de révision allégée n°3 du PLUI comprend une **notice explicative valant additif au rapport de présentation**, les **pièces modifiées, l'évaluation environnementale** du projet, les **avis recueillis, les actes administratifs réglementaires ainsi qu'un registre** pour recevoir les contributions.

Ce projet de révision allégée a fait l'objet d'une évaluation environnementale, détaillée dans un rapport dédié. La Mission Régionale d'Autorité Environnementale Auvergne-Rhône-Alpes (MRAE) a fait part de son avis (n°2026-ARA-AUPP-1826-N13153 délibéré le 5 mai 2026), qui sera joint au dossier d'enquête publique avec la réponse de Grand Lac. Seront également joints les avis déjà reçus des personnes publiques associées, des communes et des commissions saisies (CDPENAF et CDNPS).

Consultation du dossier d'enquête

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera mis à disposition du public pour être consulté aux jours et heures d'ouverture habituels, sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle :

- au **siège de Grand Lac**, 1500 boulevard Lepic, 73100 Aix-les-Bains,
- dans les mairies des communes d'**Aix-les-Bains** (Service Urbanisme au 9 avenue Victoria), de **Brison-Saint-Innocent**, de **Drumettaz-Clarafond**, de **Grésy-sur-Aix**, du **Bourget-du-Lac**, de **Saint-Offenge**, de **Tresserve**, de **Trevignin**, de **Viviers du Lac** et de **Voglans**.

Le dossier de révision allégée n°3 du PLUI Grand Lac étant identique dans tous les lieux de consultation désignés ci-dessus, chaque personne intéressée pourra le consulter dans le lieu de son choix.

Le dossier pourra également être consulté et téléchargé via le site internet dédié <https://www.registre-dematerialise.fr/7410> ou le site de Grand Lac <http://www.grand-lac.fr> (via un lien).

A cet effet, un poste informatique avec accès gratuit au site internet est mis à la disposition du public dans les lieux désignés ci-dessus.

Recueil des observations et propositions

Les observations et les propositions du public portant sur le projet de révision allégée n°3 du PLUI Grand Lac (ex-CALB) soumis à enquête publique peuvent-être, pendant la durée d'enquête :

- consignées dans les registres d'enquête papier mis à disposition du public avec le dossier d'enquête publique, dans les lieux désignés ci-dessus, aux jours et heures d'ouverture habituels, sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle ;
- adressées par courrier postal à l'adresse suivante : Grand Lac - Révision allégée n°3 du PLUI Grand Lac (ex-Calb), Commissaire enquêteur - 1500 boulevard Lepic, CS 20606, 73106 AIX LES BAINS cedex ;
- adressées par messagerie électronique via l'adresse mail dédiée enquete-publique-7410@registre-dematerialise.fr

exclusivement du 5 octobre 2026 à 8h30 au 5 novembre 2026 à 12h00 précises,

- consignées dans le registre d'enquête dématérialisé accessible via le site internet dédié <https://www.registre-dematerialise.fr/7410>

exclusivement du 5 octobre 2026 à 8h30 au 5 novembre 2026 à 12h00 précises.

A cet effet, un poste informatique avec accès gratuit au site internet est mis à la disposition du public dans les lieux désignés ci-dessus.

Toute observation reçue en dehors de cette période ne sera pas prise en compte.

Le registre numérique

Le dépôt des pièces jointes à l'appui des observations et des propositions sera effectué dans des formats de type « document final », tels que les formats « image » ou « PDF ». Les pièces jointes ne devront pas dépasser 25 Méga-octets pour les mails et 50 Méga-octets pour celles déposées dans le registre d'enquête dématérialisé. Au-delà elles devront être adressées au commissaire enquêteur par courrier.

Afin d'assurer une information complète du public, l'ensemble des observations et des propositions (papier et électroniques) sera tenu à disposition, dans les meilleurs délais, sur le site internet dédié <https://www.registre-dematerialise.fr/7410> et visible par tous.

Accueil du public

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public aux lieux, jours et horaires suivants :

- Jeudi 8 octobre 2026 - 10h - 12h - **Mairie de VOGLANS** - 586 rue Centrale - 73420 VOGLANS
- Vendredi 9 octobre 2026 - 15h - 17h - **Mairie de TRESSERVE** - 40 chemin de Belledonne - 73100 TRESSERVE
- Lundi 12 octobre 2026 - 16h30 - 18h30 - **Mairie de DRUMETTAZ-CLARAFOND** - 102 route du Chef-Lieu - 73420 DRUMETTAZ-CLARAFOND

- Vendredi 16 octobre 2026 - 16h - 19h - **Mairie de GRESY-SUR-AIX** - 1 place de la Mairie - 73100 GRESY-SUR-AIX
- Lundi 19 octobre 2026 - 17h - 19h - **Mairie de TREVIGNIN** - 1 place de la Mairie - 73100 TREVIGNIN
- Mardi 20 octobre 2026 - 15h - 17h - **Mairie de BRISON-SAINT-INNOCENT** - Parc Despine - 73100 BRISON-SAINT-INNOCENT
- Jeudi 22 octobre 2026 - 9h - 11h - **Mairie de SAINT-OFFENGE** - 25 route Sainte-Euphémie - 73100 SAINT-OFFENGE
- Mardi 27 octobre 2026 - 14h - 17h - **Mairie d'AIX-LES-BAINS** - Service Urbanisme - 9 ave-nue Victoria - 73100 AIX-LES-BAINS
- Vendredi 30 octobre 2026 - 9h - 12h - **Mairie du BOURGET-DU-LAC** - 7 rue des Ecoles - 73370 LE BOURGET-DU-LAC
- Mardi 3 novembre 2026 - 9h - 12h - **Mairie de VIVIERS-DU-LAC** - 25 rue Antoine Montagnole - 73420 VIVIERS-DU-LAC
- Jeudi 5 novembre 2026 - 9h - 12h - **Communauté d'Agglomération GRAND LAC** - 1500 boulevard Lepic - 73100 AIX-LES-BAINS

Clôture de l'enquête publique

Le commissaire enquêteur dispose d'un délai maximal d'un mois, à compter de la date de clôture de l'enquête publique, pour transmettre son rapport et ses conclusions motivées au Président de Grand Lac.

Au terme de l'enquête, le projet de révision allégée n°3 du PLUI Grand Lac (ex-CALB) pourra éventuellement être modifié pour tenir compte des observations et propositions du public, des avis émis ainsi que du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, et sera soumis à délibération du Conseil communautaire de Grand Lac en vue de son approbation.

A l'issue de l'enquête publique et pendant un an, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, au siège de **Grand Lac** et dans toutes les **mairies** des communes du PLUI Grand Lac (ex-Calb) aux jours et heures d'ouverture habituels, sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle, ainsi que sur le site internet de Grand Lac et le site internet dédié.

Informations complémentaires

Cet avis sera affiché au siège de Grand Lac et dans l'ensemble des communes du PLUI Grand Lac (ex-CALB). Il fera l'objet d'une parution, **minimum quinze jours** avant le début de l'enquête publique et rappelé dans les **huit premiers jours** de celle-ci dans deux journaux locaux.

Grand Lac est responsable juridiquement du projet de révision allégée n°3 du PLUI Grand Lac (ex-CALB). Le siège de l'enquête publique est fixé au siège de Grand Lac, 1500 boulevard Lepic, CS 20606, 73106 AIX LES BAINS cedex.

Toute information concernant ce projet pourra être obtenue auprès du service Urbanisme - Planification de Grand Lac.

Toute personne peut, sur sa demande écrite et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique.

515555000



SOUS-PRÉFECTURE D'ALBERTVILLE

Avis d'enquête à déclaration d'utilité publique conjointe à enquête parcellaire Commune de Peisey-Nancroix

Projet de régularisation de l'emprise foncière de la ruelle du Colporteur

La préfète de la Savoie informe le public que, conformément à l'arrêté préfectoral n° SPA/73/2026/418 du 15 septembre 2026, une enquête publique sera ouverte du lundi 19 octobre 2026 à 9h00 au vendredi 6 novembre 2026 inclus à 12h00, à la mairie de Peisey-Nancroix, siège de l'enquête, sur la demande de déclaration d'utilité publique, conjointe à une enquête parcellaire, présentée par la commune, portant sur le projet de régularisation de l'emprise foncière de la ruelle du Colporteur.

Le dossier d'enquête d'utilité publique conjointe à enquête parcellaire sera déposé à la mairie de Peisey-Nancroix du lundi 19 octobre 2026 à 9h00 au vendredi 6 novembre 2026 inclus à 12h00, afin que toute personne intéressée puisse en prendre connaissance, aux jours et heures d'ouverture de la mairie : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00, les après-midis uniquement sur rendez-vous en appelant la mairie au : 04 79 07 92 33, et consigner ses observations sur l'utilité publique de l'opération et les limites des biens à exproprier sur les registres ouverts à cet effet ou les adresser à l'attention du commissaire-enquêteur par écrit à la mairie de Peisey-Nancroix, rue de l'École des Mines, ou par courriel à l'adresse suivante :

urbanisme@peisey-nancroix.fr

Le dossier d'enquête d'utilité publique conjointe à enquête parcellaire sera également consultable sur le site internet de la préfecture de la Savoie <https://www.savoie.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Declaration-d-utilite-publique>

ainsi que sur le site internet de la mairie à l'adresse suivante : <https://www.peisey-nancroix.fr/>

Le plan parcellaire et la liste des propriétaires seront déposés pendant le même délai en mairie de Peisey-Nancroix, afin que les intéressés puissent en prendre connaissance aux heures et jours précités, et consigner ses observations sur les limites des biens à exproprier, sur le registre ouvert à cet effet.

M. Jonathan SAM est désigné en qualité de commissaire-enquêteur par décision de la présidente du tribunal administratif de Grenoble. Il siégera en personne à la mairie de Peisey-Nancroix, lundi 19 octobre 2026 de 9h00 à 12h00, vendredi 30 octobre 2026 de 9h00 à 12h00 et vendredi 6 novembre 2026 de 9h00 à 12h00.

A l'issue de l'enquête, le commissaire-enquêteur formulera ses conclusions motivées au titre de chacune des enquêtes dans le délai maximum d'un mois.

Une copie de son rapport et des conclusions motivées sera déposée à la mairie de Peisey-Nancroix, ainsi qu'à la sous-préfecture d'Albertville.

516631600

Marchés publics

Agir en Proximité
pour les acheteurs Publics et Privés

Publication des procédures
Plateforme de dématérialisation

SAV23 - VI